

PETR DU PAYS DE LANGRES

Comité Syndical du Lundi 25 septembre 2017
Salle n°3 Salle Jean Favre – 52 200 LANGRES
18h00

COMPTE-RENDU

Date de convocation :

19 septembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24

PRESENTS = 20

VOTANTS = 20 + 1 Pouvoir

Présents titulaires :

P.ANDRIOT, P.DZIEGIEL, JM.RABIET, R.DIDIER, N.FUERTES, P.GARIOT, F.GROSJEAN,
A.LAMBERT, JP.LUCIOT, J.PREVOT, JP.RAMAGET, MJ.RUEL, F.GIROD, W.JOFFRAIN,
M.MARCHISET, D.RICHARD-BRICE, JM.THIEBAUT, L.WEBER

Représentés :

D.THIEBAUD (pouvoir à MJ.RUEL), F.BUGAUD (suppléé par D.CHEVILLOT), JP.GARNIER
(suppléé par D.CAMELIN)

Présents suppléants :

B.CHAUDOUET, C.COLLIAT, D.CAMELIN, D.CHEVILLOT, P.DOMECH, S.PETIT

Excusés :

C.GUENE, S.DELONG, J.MAUGRAS, D.THIEBAUD, F.BUGAUD, E.DARBOT, JP.GARNIER

Assistaient à la réunion :

CDT: Y.DOUCHEY; J-P.HURSON

Invités : D.RIBAULT

Équipe PETR : S.SIDIBE, E.BOURGUEIL, E.PROBERT, R.LOHAT, N.DONGOIS

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le 25 septembre à 18 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de Langres s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Favre, sous la Présidence de Madame Marie-José RUEL, 1ère Vice-Présidente. Monsieur Charles GUENÉ ayant été retenu par des obligations sénatoriales ne pouvait être présent au Comité syndical. Le quorum étant atteint, Madame Marie-José RUEL, ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Pierre RAMAGET est désigné secrétaire de séance.

PETR DU PAYS DE LANGRES

L'ordre du jour a été le suivant :

1 DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2017	2
2 COMPTE-RENDU DES ACTES DU BUREAU	3
2.1 ACTIVITÉ ACCESSOIRE SURVEILLANCE DE BAIGNADE ETANG DE LA JUCHÈRE	3
2.2 ACTIVITÉ ACCESSOIRE SURVEILLANCE DE BAIGNADE FESTIVAL DU CHIEN À PLUMES LAC DE LA VINGEANNE.....	3
2.3 OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ÈRE} CLASSE	3
2.4 OUVERTURE POSTE ATTACHÉ – CHARGÉ(E) DE MISSION LEADER.....	3
2.5 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT « VERS LA LABELLISATION PAYS ART ET HISTOIRE » DU PAYS DE LANGRES	3
2.6 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR « L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ SUR LE PAYS DE LANGRES ».....	3
2.7 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA « RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC SANTÉ EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ SUR LE PAYS DE LANGRES ».....	4
2.8 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR « VERS UN RÉSEAU INNOVANT DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) EN PAYS DE LANGRES ».....	4
2.9 VALIDATION DE L'ENTENTE ENTRE LE PETR ET LA CCAVM SUR LA COORDINATION DES MSAP DU PAYS DE LANGRES	4
2.10 AUTORISATION À ATTRIBUER LE MARCHÉ DU TOURNE À GAUCHE SUITE AVIS DE LA CAO ET AUTORISATION À DÉPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS SUITE À L'ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT.....	4
2.11 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT LEADER PANNEAUX AUTOROUTES.....	5
2.12 VALIDATION DU LOGO DU PETR ET SA DÉCLINAISON POUR LE SCOT.....	5
3 TOURISME	6
3.1 DÉLIBÉRATION : VALIDATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2016 DU DÉLÉGATAIRE DU CAMPING DE LA LIEZ ET DE LA RÉSIDENCE DE TOURISME DE LA VINGEANNE	6
3.2 DÉLIBÉRATION : VALIDATION DE LA PROCÉDURE DE VENTE DU CAMPING DE LA LIEZ	7
3.3 DÉLIBÉRATION : VALIDATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2018 DU CAMPING DE LA LIEZ.....	10
3.4 DÉLIBÉRATION : VALIDATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2018 DE LA RÉSIDENCE DE TOURISME DE LA VINGEANNE.....	12
3.5 DÉLIBÉRATION : VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PETR DU PAYS DE LANGRES ET L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LANGRES	13
4 ADMINISTRATION GENERALE	15
4.1 DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL DU PETR DU PAYS DE LANGRES.....	15
4.2 DÉLIBÉRATION : AFFICHAGE LÉGAL DU PETR DU PAYS DE LANGRES.....	16
5 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT	16
5.1 BILAN DE LA FRÉQUENTATION ESTIVALE 2017 DES PLAGES SURVEILLÉES	16
5.2 POINT D'INFORMATION SUR LES ÉVOLUTIONS DE L'ÉQUIPE DU PETR DU PAYS DE LANGRES.....	17
5.3 CALENDRIER DES RÉUNIONS DU PETR DU PAYS DE LANGRES	17

1 DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2017

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité syndical du 12 juin 2017.

Délibération n°2017-044 - Objet : Validation du compte-rendu du Comité syndical du 12 juin 2017

Votants	Contre	Pour	Abstention
20 + 1 pouvoir	0	21	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité syndical du 12 juin 2017.

PETR DU PAYS DE LANGRES

2 COMPTE-RENDU DES ACTES DU BUREAU

L'ensemble des délibérations prises par le Bureau du PETR du Pays de Langres (10 juillet et 11 septembre) ont été portées à la connaissance du Comité syndical.

2.1 Activité accessoire surveillance de baignade Etang de la Juchère

Six surveillants de baignade ont été recrutés pour assurer la surveillance de baignade sur les quatre sites : Liez, Vingeanne, Charmes et l'étang de la Juchère, sur juillet et août 2017. Deux surveillants de baignade en complément ont été nécessaires : l'un pour l'étang de la Juchère et le second pour le Festival du Chien à Plumes à la Vingeanne.

Mise en place d'une activité accessoire pour le recrutement d'un surveillant de baignade à l'Etang de la Juchère les 5 et 6 août 2017

2.2 Activité accessoire surveillance de baignade Festival du Chien à Plumes Lac de la Vingeanne

Mise en place d'une activité accessoire pour le recrutement d'un troisième surveillant de baignade lors du Festival du Chien à Plumes Lac de la Vingeanne les 4, 5 et 6 août 2017

2.3 Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 10 juillet 2017

2.4 Ouverture poste attaché – chargé(e) de mission LEADER

Dans le cadre du remplacement d'Elise Bourguel, création d'un poste de chargé(e) de mission LEADER à temps complet à compter du 9 octobre 2017.

2.5 Approbation du plan de financement « vers la labellisation Pays art et histoire » du pays de Langres

Engagement du PETR du pays de Langres dans un dossier de candidature afin d'obtenir le label « Pays d'art et d'histoire » à l'échelle du pays de Langres. Pour ce faire, recrutement d'un agent de développement à temps complet pendant un an.

Le plan de financement prévisionnel pour une année (12 mois) est le suivant :

Dépenses en HT		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	27 708,36 €	LEADER 64%	19 013,35 €
Frais de déplacements	2 000,00 €	PETR 36%	10 695,01 €
TOTAL	29 708,36 €	TOTAL	29 708,36 €

2.6 Approbation du plan de financement pour « l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé sur le pays de Langres »

Engagement du PETR du Pays de Langres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS). Pour ce faire, recrutement d'un coordonnateur à mi-temps pendant trois ans (poste mutualisé avec le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont).

Le plan de financement prévisionnel pour une année (12 mois) est le suivant :

Dépenses en HT		Recettes	
Frais salariaux (0.5 ETP)	17 720,40 €	LEADER 60%	13 932,24 €
Frais de déplacements	2 500,00 €	ARS 20%	4 644,08 €
Communication	3 000,00 €	PETR 20%	4 644,08 €
TOTAL	23 220,40 €	TOTAL	23 220,40 €

PETR DU PAYS DE LANGRES

2.7 Approbation du plan de financement pour la « réalisation d'un diagnostic santé en vue de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé sur le pays de Langres »

Dans le cadre de l'élaboration du son Contrat Local de Santé, réalisation d'un diagnostic de territoire partagé sur le volet santé. Pour accompagner le coordonnateur dans cette mission, recrutement d'un prestataire.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses en HT		Recettes	
Prestation de services	12 450,00 €	LEADER 60%	7 470,00 €
		ARS 20%	2 490,00 €
		PETR 20%	2 490,00 €
TOTAL	12 450,00 €	TOTAL	12 450,00 €

2.8 Approbation du plan de financement pour « vers un réseau innovant des Maisons de Services Au Public (MSAP) en pays de Langres »

Engagement du PETR du Pays de Langres dans la dynamisation du réseau des cinq MSAP labellisées, du Centre Intercommunal d'Action Sociale sur la Communauté de communes du Grand Langres et du Centre Communal d'Action Sociale sur la commune de Bourbonne-les-Bains qui jouent également le rôle d'information et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches. Mise à disposition d'un agent de la CCAVM à hauteur de 20% de son temps de travail pour assurer le rôle de coordination.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet pour une année (12 mois) est le suivant :

Dépenses en HT		Recettes	
Frais salariaux (20%)	5 778,00 €	LEADER 64%	6 257,92 €
Frais de déplacements	1 000,00 €	PETR 36%	3 520,08 €
Communication	3 000,00 €		
TOTAL	9 778,00 €	TOTAL	9 778,00 €

2.9 Validation de l'entente entre le PETR et la CCAVM sur la coordination des MSAP du pays de Langres

Mise en place d'une entente entre le PETR du Pays de Langres et la CCAVM concernant la coordination du réseau des MSAP par la coordinatrice de la MSAP de Prauthoy à temps partagé (à hauteur de 20%) pendant un an.

2.10 Autorisation à attribuer le marché du tourne à gauche suite avis de la CAO et autorisation à déposer les dossiers de demande de subventions suite à l'actualisation du plan de financement

A rappeler que l'aménagement de la ZAI du Breuil, située sur la commune de Val de Meuse, réalisé en groupement de commande avec le Conseil départemental de la Haute-Marne a été validé par délibération du Comité syndical en date du 20 mars 2017.

La consultation pour la réalisation du marché de travaux est en cours, la date limite de remise des offres est fixée au vendredi 7 juillet 2017. La commission d'appel d'offres se réunira le jeudi 20 juillet pour prendre connaissance de l'analyse des offres effectuée par les services du Conseil départemental et prendre une décision sur l'attribution du marché.

Autorisation à signer le marché de travaux correspondant dans le respect de la décision de la Commission d'appel d'offres et dans la limite des crédits inscrits au budget par le Président.
 Autorisation à déposer les dossiers de demande de subventions suite à l'actualisation du coût des travaux et du plan de financement par le Président.

PETR DU PAYS DE LANGRES

2.11 Approbation du plan de financement LEADER panneaux autoroutes

Dans le cadre du renouvellement de la signalisation touristique sur les autoroutes A5 et A31, autorisation à demander des subventions LEADER sur la base du plan de financement ci-après :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES		
Postes de dépenses	Montant en € HT		Montant en €	Taux
Mise en place des 9 panneaux	136 500,00	PETR du Pays de Langres	27 300,00	20 %
		GIP Haute-Marne	27 300,00	20 %
		Programme LEADER	81 900,00	60 %
TOTAL dépenses	136 500,00 €	TOTAL Ressources	136 500,00	100 %

2.12 Validation du logo du PETR et sa déclinaison pour le SCoT

Validation du logo du PETR du Pays de Langres suivant afin de pouvoir notamment mettre en place la déclinaison graphique pour le SCoT.

Pour compléter cette information, William JOFFRAIN présente l'état d'avancement des réflexions au sujet de la déclinaison du logo notamment sur le volet SCoT qui est le plus urgent. Une réflexion sera conduite par la suite pour la déclinaison sur les compétences tourisme et économie, ainsi qu'une cohérence à trouver avec le logo Made in Pays de Langres.

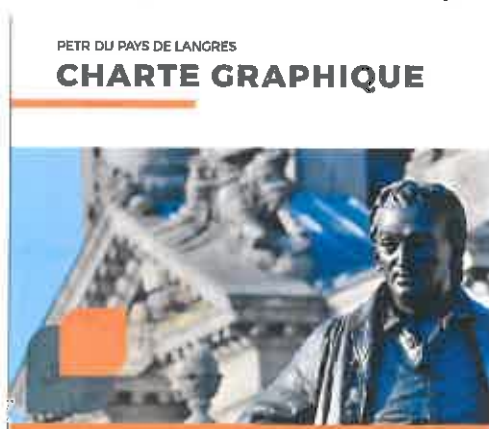
Deux propositions de déclinaisons sont avancées. Il est indiqué que la version en toutes lettres permet plus facilement une déclinaison sur d'autres thématiques. Le sigle reste moins compréhensible vis-à-vis de tout un chacun.



PAYS DE LANGRES
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



Une proposition de charte graphique avait été présentée lors du dernier Comité syndical. En voici quelques illustrations :



PETR DU PAYS DE LANGRES

3 TOURISME

3.1 Délibération : validation des rapports d'activités 2016 du délégataire du Camping de la Liez et de la Résidence de tourisme de la Vingeanne

Marie-José RUEL présente les rapports d'activité et de fréquentation 2016 des délégataires des biens suivants :

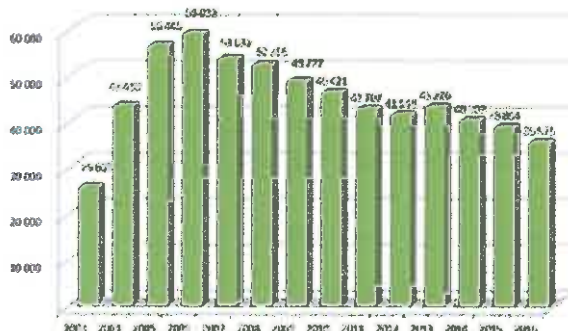
- Camping de la Liez,
- Résidence de tourisme de la Vingeanne.

	Bilan		Chiffre d'affaire		Bénéfice	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
LIEZ	539 124 €	641 580 €	764 305 €	751 841 €	21 918 €	52 473 €
VINGEANNE	284 675 €	312 079 €	384 981 €	430 824 €	13 212 €	2 568 €

DSP du site de la Liez :

Suite à un printemps perturbé par les grèves, le manque de carburant, les attentats et surtout le mauvais temps qui a persisté d'avril à début juillet 2016, la baisse de fréquentation est significative (38 864 nuitées en 2015, 35 575 nuitées en 2016). Le mois d'août a sauvé la saison avec une fréquentation record (plus de 8000 nuitées).

Nuitées du camping de la Liez de 2003 à 2016



La politique de communication a évolué et le référencement sur des sites marchands donne une meilleure visibilité sur le web, dopant les réservations en direct.

Un virage a été pris puisque le camping propose du locatif pour la nuitée au lieu de la semaine complète en haute-saison (« vous arrivez et vous repartez quand vous voulez »). Trois tentes SAFARI ont été mises en place, plébiscitées par la clientèle. Le camping fait évoluer son offre pour tendre vers les nouveaux modes d'hébergement et les nouvelles clientèles (famille recomposée).

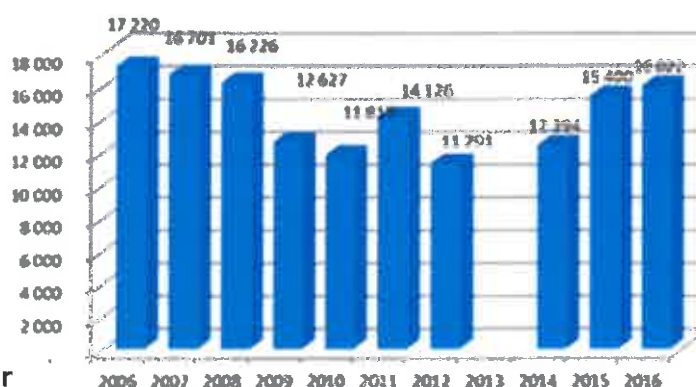
Le résultat de l'exercice 2016 (52 453 €) est bien meilleur que celui des années précédentes (21 918 € en 2015, 4 212 € en 2014).

DSP du site de la Vingeanne :

Une clientèle groupe vient conforter l'activité de la résidence via de nouveaux prestataires, ainsi qu'une clientèle de proximité (Dijon) et du quart nord-est de la France (Alsace, Nord). Les nuitées retrouvent le volume atteint en 2008.

La plateforme booking.com progresse de 30% ainsi que le référencement au Pays-Bas et en Belgique (meilleure visibilité pour de la réservation en direct).

Nuitées de la Résidence de la Vingeanne de 2006 à 2016



PETR DU PAYS DE LANGRES

La restauration de la résidence est une préoccupation forte pour deux raisons : autonomie des résidents dans leur chalet, faible fréquentation du lac n'apportant que peu de clients. La conception des chalets et leur dégradation ne permet pas d'exploiter tout le parc de manière optimale. Malgré un chiffre d'affaire en net progression, le bénéfice est faible.

Pierre GARIOT précise par ailleurs que la réfection des chalets endommagés sur la Résidence de la Vingeanne est conduite d'un commun accord avec Monsieur Baude. A court terme, il réalise les travaux nécessaires, sur la base de coûts convenus avec le PETR. A moyen/long terme, Patrick BAUDE, le gérant, va travailler sur un relooking des chalets.

Délibération n°2017-045 - Objet : validation des rapports d'activités 2016 du délégataire du Camping de la Liez et de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne

Votants	Contre	Pour	Abstention
20 + 1 pouvoir	0	21	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu un résumé des rapports des délégataires suivants :

- Délégation de Service Public du Camping de la Liez,
- Délégation de Service Public de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, prend acte de ces rapports.

3.2 Délibération : validation de la procédure de vente du Camping de la Liez

Lors du Comité syndical du 12 décembre 2017, et dans le cadre de la négociation des conditions de retrait du Conseil départemental de Haute-Marne du Syndicat, Charles GUENE évoquait la cession du Camping de la Liez et les termes du Département qui souhaitait que ce dossier soit traité de façon distincte.

Pour rappel, s'agissant des propriétés foncières, le Département cède à l'euro symbolique les terrains utilisés actuellement par le PETR et qui n'offrent que peu d'intérêt pour le Département en raison de leur localisation. Par contre, les terrains d'assiette du Camping de la Liez font l'objet d'un traitement spécifique avec les éventuels acquéreurs potentiels dans le cadre d'une vente de gré à gré et, le fruit de la vente est, le cas échéant, réaffecté à d'autres investissements touristiques sur le pays de Langres.

Sans que cela soit formalisé, le Conseil départemental de la Haute-Marne et le PETR du Pays de Langres ont lancé une annonce afin de mettre en vente, au plus offrant, le Camping de la Liez, et ainsi identifier les potentiels acquéreurs.

Une annonce a été publiée le 12 août 2017 afin de lancer un appel à candidature. Les offres devaient être transmises au Conseil départemental de la Haute-Marne pour le vendredi 8 septembre 2017 à 16h00. Une seule offre a été reçue.

Sophie SIDIBÉ rappelle quelques éléments factuels :

Le coût de la requalification du Camping de la Liez menée en 1999 atteignait un montant de 3 599 122€. Le Conseil départemental a apporté un soutien financier à hauteur de 16% et le

PETR DU PAYS DE LANGRES

Syndicat d'aménagement des lacs du pays de Langres (part communes et emprunt) y a contribué à hauteur de 10%.

Le coût des travaux d'extension du Camping menés en 2011 (emplacements stop and go), comprenant également des travaux de réhabilitation des sanitaires atteignait un montant de 364 569€. Le Conseil départemental a apporté un soutien financier à hauteur de 14% et le Syndicat d'aménagement des lacs du pays de Langres (part Communautés de communes et emprunt) y a contribué à hauteur de 33% (ou avec la déduction du montant à rembourser suite au contrôle européen (14 249,40€) : 37,25%).

Le Camping de la Liez est situé sur cinq parcelles, toutes situées sur la commune de Peigney :

Dont deux appartiennent au Conseil départemental de la Haute-Marne (**pastilles rouges**) [lot n°1] :

Section : AL I N°230 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 04 ha 14 a 29 ca

Section : ZE I N°12 I Lieudit : Au Baule I Superficie : 50 a 50 ca

Dont trois appartiennent au PETR du pays de Langres (**pastilles bleues**) [lot n°2] :

Section : AL I N°164 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 01 ha 73 a 00 ca (en sachant que la totalité de la parcelle correspond à la surface totale suivante : 03 ha 70 a 97 ca)

Section : AL I N°214 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 02 a 20 ca

Section : AL I N°216 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 19 a 85 ca



L'estimation de France Domaine atteint les montants suivants :
Lot 1 : 1 200 000€ / Lot 2 : 400 000€, soit 1 600 000€.

Sophie SIDIBÉ indique que les équipements assis sur les terrains du Conseil départemental sont dans l'actif du PETR du pays de Langres. De même il n'y a pas d'engagement écrit précisant la destination des produits de la vente.

PETR DU PAYS DE LANGRES

Sophie SIDIBÉ expose le rétroplanning suivant :

- Annonce effectuée / offre de prix par Patrick BAUDE,
- Première délibération Comité syndical pour lancer la procédure de vente : 25 septembre,
- CAO de principe - PETR du pays de Langres : 5 octobre,
- Seconde délibération Comité syndical pour acter de la vente : novembre,
- Signature acte administratif de vente : après le 10 décembre.

Il est proposé au Comité syndical (sous réserve de l'avis des services du Conseil départemental de la Haute-Marne) de :

- approuver la mise en vente des parcelles cadastrées du PETR, supportant en partie le Camping de la Liez :
Commune de PEIGNEY (52200) :
Section : AL I N°164 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 01 ha 73 a 00 ca
Section : AL I N°214 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 02 a 20 ca
Section : AL I N°216 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 19 a 85 ca
- approuver la mise en vente groupée avec le Conseil départemental de Haute-Marne, et le nommer coordinateur de la procédure de vente (publicité préalable et mise en concurrence, établissements des diagnostics...),
- autoriser Monsieur le Président du PETR du Pays de Langres à conduire la procédure de mise en vente en lien avec le Conseil départemental de Haute-Marne et à signer toutes les pièces utiles entrant dans ce cadre,
- rétrocéder les équipements assis sur les parcelles du Conseil départemental de Haute-Marne :
Commune de PEIGNEY (52200) :
Section : AL I N°230 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 04 ha 14 a 29 ca
Section : ZE I N°12 I Lieudit : Au Baule I Superficie : 50 a 50 ca

Le Comité syndical souhaite que la vente s'opère sous réserve de conditions financières satisfaisantes entre les deux parties (Conseil départemental de Haute-Marne et PETR du Pays de Langres). Un engagement écrit du Conseil départemental de Haute-Marne sur la destination des produits de la vente est demandé par le Comité syndical. Aussi le Comité syndical souhaite attendre avant de délibérer sur la rétrocession des équipements assis sur les parcelles du Conseil départemental de Haute-Marne.

Le Comité syndical s'interroge sur l'existence de conditions suspensives à la vente. Il est indiqué que l'annonce spécifie que le Conseil départemental de la Haute-Marne et le PETR du Pays de Langres se réservent la possibilité de ne pas donner suite à cette procédure si aucune offre n'est satisfaisante.

Marie-José RUEL et Pierre GARIOT insistent sur la nécessité de trouver un équilibre entre une offre de prix satisfaisante de la part d'un potentiel acquéreur et le fait de ne pas permettre à un acquéreur expérimenté et fiable, tel que Patrick BAUDE, d'acheter.

Suite à la question de Patricia ANDRIOT, Pierre GARIOT précise qu'il a été demandé à ce que le potentiel acquéreur précise son projet touristique du site et ses modalités de développement, avec ses retombées sur le territoire à court, moyen et long terme.

Daniel RIBAUT, Trésorier public, attire l'attention des membres du Comité syndical sur la question du prix de vente par rapport à l'estimation réalisée par France Domaine. Selon France Domaine, une marge de manœuvre de 20% peut être appliquée.

PETR DU PAYS DE LANGRES

Délibération n°2017-046 - Objet : lancement de la procédure de vente du Camping de la Liez

Votants	Contre	Pour	Abstention
20 + 1 pouvoir	0	17	4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental de Haute-Marne fixant les conditions de retrait du Département du Syndicat mixte du pays de Langres – Langres développement en date du 21 octobre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil départemental de Haute-Marne en date du 7 juillet 2017 concernant la cession du Camping de la Liez ;

Vu la Convention de Délégation de Service Public du Camping de la Liez en date du 25 octobre 2002 et ses avenants 1 à 8 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des membres élus présents et représentés, décide de :

- approuver la mise en vente des parcelles cadastrées du PETR, supportant en partie le Camping de la Liez :
Commune de PEIGNEY (52200) :
Section : AL I N°164 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 01 ha 73 a 00 ca
Section : AL I N°214 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 02 a 20 ca
Section : AL I N°216 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 19 a 85 ca
- approuver la mise en vente groupée avec le Conseil départemental de Haute-Marne, et le nomme coordinateur de la procédure de vente (publicité préalable et mise en concurrence, établissements des diagnostics...),
- autoriser Monsieur le Président du PETR du Pays de Langres à conduire la procédure de mise en vente en lien avec le Conseil départemental de Haute-Marne et à signer toutes les pièces utiles entrant dans ce cadre.

3.3 Délibération : validation des tarifs pour la saison 2018 du camping de la Liez

Les tarifs de la saison 2018 pour le Camping de la Liez (5 étoiles) sont inchangés par rapport à la saison 2017, à l'exception :

- Tableau 1 : chalet et mobile home = +5 € / nuit pour la période du 14/07 au 25/08
- Tableau 2 : refonte des tarifications pour mise en place de deux gammes forfaitaires, Grand Confort et Grand Confort avec sanitaire individuel

Il est proposé au Comité syndical de valider les tarifs suivants proposés par le délégataire (SARL Camping de la Liez) pour la saison 2018.

Tableau 1								
Tarifs des locations* à la nuitée - comparatif 2017/2018								
	Chalet et Mobile Home		Roulotte		Tente Safari		Tente Coco	
Périodes	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
31/03 - 27/04	60 €	60 €	45 €	45 €	50 €	50 €	-	35 €
28/04 - 30/05	70 €	70 €	55 €	55 €	60 €	60 €	-	45 €

PETR DU PAYS DE LANGRES

31/05 - 29/06	80 €	80 €	68 €	68 €	75 €	75 €	-	55 €
30/06 - 13/07	100 €	100 €	78 €	78 €	85 €	85 €	-	65 €
14/07 - 25/08	120 €	125 €	95 €	95 €	105 €	105 €	-	85 €
26/08 - 31/08	100 €	100 €	78 €	78 €	85 €	85 €	-	65 €
01/09 - 30/09	60 €	60 €	45 €	45 €	50 €	50 €	-	35 €

Frais de dossier 2018 = 30 €

Frais de dossier 2017 : 30 € pour un séjour de plus de 7 nuits / 10 € pour 3 à 6 nuits / 5 € pour 2 nuits

Tableau 2												
Tarifs des emplacements* à la nuitée - comparatif 2017/2018												
Périodes	Grand Confort		Grand Confort avec sanitaire individuel		Pers. supp		Enfant de 2 à 12 ans		Animal vacciné		Electricité	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
01/04 - 25/06	-	21 €	-	31 €	6 €	6 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	4 €	4 €
26/06 - 09/07	-	24 €	-	34 €	7 €	7 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	4 €	4 €
10/07 - 28/08	-	30 €	-	42 €	8,5 €	8,5 €	5 €	5 €	3,5 €	3,5 €	6 €	6 €
29/08 - 30/09	-	21 €	-	31 €	6 €	6 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	4 €	4 €

Frais de dossier 2018 = 15 €

Frais de dossier 2017 : 6 € pour 2 nuits / 15 € pour plus de nuits

*Se reporter à l'annexe pour les tarifications optionnelles

Délibération n°2017-047 - Objet : validation des tarifs pour la saison 2018 du Camping de la Liez

Votants	Contre	Pour	Abstention
20 + 1 pouvoir	0	21	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider les tarifs pour la saison 2018 du Camping de la Liez comme suit :

Tableau 1								
Tarifs des locations* à la nuitée - comparatif 2017/2018								
Périodes	Chalet et Mobile Home		Roulotte		Tente Safari		Tente Coco	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
31/03 - 27/04	60 €	60 €	45 €	45 €	50 €	50 €	-	35 €
28/04 - 30/05	70 €	70 €	55 €	55 €	60 €	60 €	-	45 €
31/05 - 29/06	80 €	80 €	68 €	68 €	75 €	75 €	-	55 €
30/06 - 13/07	100 €	100 €	78 €	78 €	85 €	85 €	-	65 €
14/07 - 25/08	120 €	125 €	95 €	95 €	105 €	105 €	-	85 €
26/08 - 31/08	100 €	100 €	78 €	78 €	85 €	85 €	-	65 €

PETR DU PAYS DE LANGRES

01/09 -30/09	60 €	60 €	45 €	45 €	50 €	50 €	-	35 €
--------------	------	------	------	------	------	------	---	------

Frais de dossier 2018 = 30 €

Frais de dossier 2017 : 30 € pour un séjour de plus de 7 nuits / 10 € pour 3 à 6 nuits / 5 € pour 2 nuits

Tableau 2												
Tarifs des emplacements* à la nuitée - comparatif 2017/2018												
Périodes	Grand Confort		Grand Confort avec sanitaire individuel		Pers. supp		Enfant de 2 à 12 ans		Animal vacciné		Electricité	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
01/04 - 25/06	-	21 €	-	31 €	6 €	6 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	4 €	4 €
26/06 - 09/07	-	24 €	-	34 €	7 €	7 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	4 €	4 €
10/07 - 28/08	-	30 €	-	42 €	8,5 €	8,5 €	5 €	5 €	3,5 €	3,5 €	6 €	6 €
29/08 - 30/09	-	21 €	-	31 €	6 €	6 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	3,5 €	4 €	4 €

Frais de dossier 2018 = 15 €

Frais de dossier 2017 : 6 € pour 2 nuits / 15 € pour plus de nuits

*Se reporter à l'annexe pour les tarifications optionnelles

3.4 Délibération : validation des tarifs pour la saison 2018 de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne

Les tarifs de la saison 2018 pour la Résidence de Tourisme de la Vingeanne sont inchangés par rapport à la saison 2017.

Il est proposé au Comité syndical de valider les tarifs suivants proposés par le délégataire (Société d'Exploitation de Tourisme et de Loisirs de la Vingeanne) pour la saison 2018.

Tableau 3		
Tarifs des locations de chalet** à la nuitée - comparatif 2017/2018		
Périodes	Prix à la nuitée pour 1 à 6 personnes	
	2017	2018
14/04 - 08/06	60 €	60 €
09/06 - 06/07	80 €	80 €
07/07 - 24/08	115 €	115 €
25/08 - 31/08	80 €	80 €
01/09 - 24/09	60 €	60 €

Caution 2017 et 2018 : 150 €

Assurance annulation 2017 et 2018 : 11 €

Frais de dossier 2017 et 2018 : 30 € pour un séjour de plus de 7 nuits / 10 € pour 3 à 6 nuits / 5 € pour 2 nuits

** Se reporter à l'annexe pour les tarifications « supplément »

PETR DU PAYS DE LANGRES

Délibération n°2017-048 - Objet : validation des tarifs pour la saison 2018 de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne

Votants	Contre	Pour	Abstention
20 + 1 pouvoir	0	21	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider les tarifs pour la saison 2018 de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne, comme suit :

Tableau 3		
Tarifs des locations de chalet** à la nuitée - comparatif 2017/2018		
Périodes	Prix à la nuitée pour 1 à 6 personnes	
	2017	2018
14/04 - 08/06	60 €	60 €
09/06 - 06/07	80 €	80 €
07/07 - 24/08	115 €	115 €
25/08 - 31/08	80 €	80 €
01/09 - 24/09	60 €	60 €

Caution 2017 et 2018 : 150 €

Assurance annulation 2017 et 2018 : 11 €

Frais de dossier 2017 et 2018 : 30 € pour un séjour de plus de 7 nuits / 10 € pour 3 à 6 nuits / 5 € pour 2 nuits

** Se reporter à l'annexe pour les tarifications « supplément »

3.5 Délibération : validation de la convention de partenariat entre le PETR du Pays de Langres et l'Office de tourisme du pays de Langres

Suite aux échanges budgétaires de mars dernier, un projet de convention entre l'EPIC de l'Office de tourisme du pays de Langres et le PETR du Pays de Langres est soumis à validation du Comité syndical (convention ci-jointe).

En bref, voici les termes de la convention :

Engagements du PETR :

Le PETR, pour l'année 2017, attribue les subventions suivantes :

- au fonctionnement général de l'EPIC du pays de Langres à hauteur de 15 000€,
- à la promotion du territoire du PETR du Pays de Langres à hauteur de 51 543€, ce qui correspond à une cotisation d'un euro/habitant, soit un total de 66 543€, pour l'année 2017.

Engagements de l'Office de tourisme du pays de Langres :

PETR DU PAYS DE LANGRES

L'Office de tourisme s'engage à réaliser la promotion touristique du territoire au-delà de son périmètre d'action, soit sur l'ensemble du territoire du pays de Langres, en collaboration avec les offices de tourisme de Bourbonne-les-Bains et Fayl-Billot.

Le PETR porte la mise en œuvre du schéma de développement touristique sur la période 2014 - 2020. L'Office de tourisme prendra en compte, dans l'ensemble de ses missions, les préconisations définies par le PETR dans le respect de sa stratégie de développement du tourisme.

L'Office de tourisme développe des actions de promotion sur tout le territoire de compétence tourisme du PETR en vue d'augmenter l'attractivité touristique du territoire et de fédérer les actions à mener avec les professionnels du tourisme.

William JOFFRAIN regrette que les modalités de versement de la subvention du PETR à l'EPIC ne soient abordées que ce soir. Cela lui semble très tardif dans l'année et bloque le versement de la subvention depuis le vote du budget.

Pierre GARIOT précise que jusqu'alors l'Office de tourisme du Pays de Langres assurait la promotion touristique pour l'ensemble du territoire du pays de Langres mais sans contrepartie financière. C'était la Ville de Langres qui assumait à elle seule cette charge.

Pour William JOFFRAIN, il ne faut pas mélanger la subvention versée par le PETR du Pays de Langres à l'EPIC de l'office de tourisme du pays de Langres (pour assurer la promotion touristique globale) et la subvention versée par la Ville de Langres à cet EPIC pour assurer la promotion de la ville. Ce sont deux choses distinctes. Il rappelle que la règle est la même pour les deux autres Offices de tourisme du territoire.

Daniel RIBAUT demande quand sera versée la taxe de séjour à l'Office de tourisme de Langres. Sophie SIDIBE précise que les versements, de la Régie Taxe de Séjour vers les communautés de communes, seront effectués fin septembre. Le versement du produit de la taxe de séjour à l'Office de tourisme de Langres sera du ressort du Grand Langres.

Patricia ANDRIOT s'interroge sur la réalisation des actions inscrites dans le schéma de développement touristique. Pierre GARIOT indique que les opérations, à ce sujet, inscrites dans la feuille de route 2017 du PETR du pays de Langres sont lancées et, seront menées en coordination avec la feuille de route de l'EPIC de l'Office de tourisme du pays de Langres.

Nicolas FUERTES s'étonne que la Commission « tourisme » ne se soit pas encore été réunie en 2017.

William JOFFRAIN s'interroge sur la représentativité du PETR au sein du Comité de direction de l'EPIC de l'Office de tourisme du pays de Langres et ne comprend pas pourquoi le PETR du Pays de Langres, en tant que financeur, n'a qu'une place consultative.

Sophie SIDIBÉ indique que le PETR du Pays de Langres n'étant pas membre fondateur de la collectivité ne peut pas avoir de voix délibérative.

Délibération n°2017-049 - Objet : validation de la convention de partenariat entre le PETR du Pays de Langres et l'Office de tourisme du pays de Langres

Votants	Contre	Pour	Abstention
20 + 1 pouvoir	0	20	1

PETR DU PAYS DE LANGRES

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le budget primitif 2017 du budget principal ;
Vu le projet de convention d'objectifs avec l'Office de tourisme du pays de Langres ;*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres élus présents et représentés, décide de :

- valider cette convention d'objectifs d'une durée d'un an
- autoriser le Président à la signer ainsi que toutes pièces relatives.

4 ADMINISTRATION GENERALE

4.1 Délibération : modification du siège social du PETR du Pays de Langres

Dans le cadre de la mise en place de l'organisation polycentrique du PETR et du déménagement des services au sein des Communautés de communes, il est proposé au Comité syndical de modifier le siège social et de l'installer au siège de la Communauté de communes du Grand Langres à Langres. Actuellement, le siège social du PETR est basé à la Maison des services, 2 bis ruelle de la Poterne, 52200 Langres. La proposition du Bureau est de la fixer au siège social de la Communauté de communes du Grand Langres.

C'est une modification statutaire qui sera soumise aux trois conseils communautaires.

Nicolas FUERTES demande à ce qu'une évaluation soit menée dans quelques mois afin de mesurer l'impact financier et qualitatif de la nouvelle organisation polycentrique du PETR.

Marie-José RUEL précise qu'il faut se laisser le temps de la mise en place et qu'un bilan sera effectué dans un an.

Délibération n°2017-050 - Objet : statuts : modification du siège social du PETR du Pays de Langres

Votants	Contre	Pour	Abstention
20 + 1 pouvoir	0	18	3

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°3027 du 31 décembre 2015 portant création du PETR du Pays de Langres, modifié par l'arrêté préfectoral n°1632 du 12 juillet 2017 ;
Vu la délibération n°2017-041 du 12 juin 2017 actant de la nouvelle organisation polycentrique du PETR du Pays de Langres à compter du 1^{er} octobre 2017 ;*

Considérant qu'il convient de déterminer l'adresse du nouveau siège social du PETR du Pays de Langres et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres élus présents et représentés, décide de :

- fixer le siège social du PETR du Pays de Langres au siège social de la Communauté de communes du Grand Langres à l'adresse suivante : 215 avenue du 21^{ème} régiment d'infanterie 52200 Langres,
- et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence.

PETR DU PAYS DE LANGRES

4.2 Délibération : affichage légal du PETR du Pays de Langres

L'affichage des actes, et notamment pour le SCoT, est une des conditions qui les rend exécutoires. Actuellement, l'affichage légal du PETR se fait au niveau de son siège social. Les actes sont consultables aux horaires d'ouverture au public.

L'organisation polycentrique pose la question du lieu où sera mis en place l'affichage légal pour le PETR.

Pierre DZIEGIEL indique que l'affichage légal se fait obligatoirement au siège social du PETR, et donc au siège social de la Communauté de communes du Grand Langres et propose que l'affichage légal se fasse également au siège social des deux autres Communautés de communes.

Jacques PREVOT évoque l'échelle des communes. Pour le SCoT, une information aux maires sera effectuée. Charge à chaque maire d'effectuer un affichage.

Délibération n°2017-051 - Objet : affichage légal du PETR du Pays de Langres

Votants	Contre	Pour	Abstention
20 + 1 pouvoir	0	21	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3027 du 31 décembre 2015 portant création du PETR du Pays de Langres, modifié par l'arrêté préfectoral n°1632 du 12 juillet 2017 ;

Vu la délibération n°2017-041 du 12 juin 2017 actant de la nouvelle organisation polycentrique à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu la délibération n°2017-050 du 25 septembre 2017 approuvant la modification de l'article 2 des statuts du PETR du Pays de Langres ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide que l'affichage des actes soit mené au siège social du PETR du Pays de Langres, et donc au siège de la Communauté de communes du Grand Langres, mais également au siège social de la Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais et au siège social de la Communauté de communes du Pays de Chalindrey, de Vannier Amance et de la Région de Bourbonne Les Bains.

5 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

5.1 Bilan de la fréquentation estivale 2017 des plages surveillées

Les données présentées sont des estimations faites par les surveillants de baignade à 12h00 et 16h00.

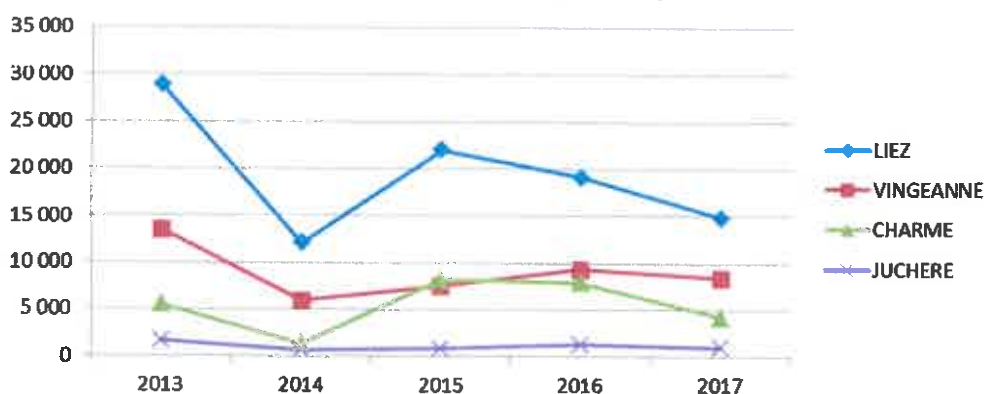
On constate en 2017 un fléchissement de la fréquentation des plages (1/3 de moins qu'en 2016), notamment Charmes où la fréquentation diminue presque de moitié. La Liez perd 22%, la Vingeanne 9% et la Juchère 24%. Le temps variable explique cette fréquentation. On note toujours des pics sur les week-ends ensoleillés et à l'occasion du festival du Chien à Plumes.

A noter la progression de la fréquentation des plages à compter de 18h00, ce qui amènera à se questionner sur les horaires de surveillance de baignade pour 2018.

Actuellement les horaires de surveillance sont : 11h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00, du lundi au dimanche, à l'exception de l'étang de la Juchère qui n'est pas surveillé le mardi.

PETR DU PAYS DE LANGRES

Fréquentation des plages depuis 2013



Ce point n'a pas pu être abordé.

5.2 Point d'information sur les évolutions de l'équipe du PETR du Pays de Langres

Les membres du Comité syndical sont informés de l'état d'avancement des recrutements et de la prise de poste de chacun. Noémie DONGOIS et Ronan LOHAT, présents à la réunion, sont présentés aux membres du Comité syndical.

Missions	Prénom - Nom	Prise de poste
LEADER - cadre du remplacement d'Elise Bourgueil	Aïline Raillard	9 octobre 2017
GTEC	Noémie Dongois	20 juillet 2017
Candidature Pays d'Art et d'Histoire	Ronan Lohat	4 septembre 2017
Contrat local de santé	Nadège Savard	16 octobre 2017
Coordination des Maisons de services aux publics	Laetitia Cucchi	Cadre d'une entente entre CCAVM et PETR : à partir du 25 septembre 2017

5.3 Calendrier des réunions du PETR du Pays de Langres

Un état d'avancement des réunions SCoT est indiqué par Emmanuel PROBERT.

Octobre **Commission SCOT du PETR (travail sur le document rédigé du diagnostic) : 12 octobre**
Présentation diagnostic EPCI :
CCAVM : 18 septembre
CCGL : 3 octobre
CCPCVARBIB : à définir

Commission Inter-scot : comment croise-t-on les regards avec le SCOT du Pays de Chaumont : novembre

Bus tour (journée paysage du 29 juin annulée faute de participants) : printemps 2018

CONFERENCE DES MAIRES (1h pour le SCOT : diagnostic + intervention élu extérieur au territoire qui porte un SCOT) : novembre

PETR DU PAYS DE LANGRES

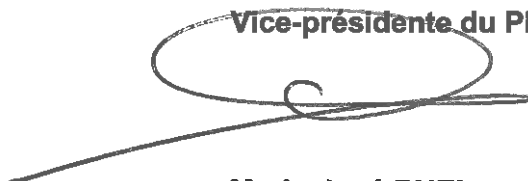
Novembre	Réunion Personnes Publiques Associées : novembre - décembre
	Réunion publique - en lien avec la lettre du SCOT n°1 : décembre
	Comité syndical : information globale aux élus : fin d'année
Décembre	Séminaire prospectif : décembre

Patricia ANDRIOT demande à ce que le calage des dates soit anticipé dans la mesure du possible.

La séance est levée à 19h45.

A l'issue du Comité syndical, Marie-José Ruel a mis à l'honneur Elise Bourguell dans la mesure où elle quitte la structure le 27 septembre 2017, pour une autre voie professionnelle. Son parcours, ses compétences et son engagement ont été salués.

Vice-présidente du PETR



Marie-José RUEL

PETR DU PAYS DE LANGRES

ANNEXES

Camping de la Liez *****

Tel : +33 (0)3 25 90 27 79

Fax : +33 (0)3 25 90 66 79

Email : contact@camping-liez.fr

Adresse : rue des voiliers 52200 Peigney

mercredi 26 Juillet 2017

Hébergements

Emplacement Grand Confort

2/7 Pers.



«grand confort» d'une superficie moyenne de 110 m², sont aménagés en terrasses et profitent de vues dégagées sur le lac ou sur les remparts de Langres. Tous sont équipés d'électricité, d'un accès à l'eau et d'une évacuation. Vous retrouverez des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite et des espaces bébés.

TARIFICATION A LA NUITÉE	Personnes Incluses : 2 Personnes Max : 7 Acompte Variable : 30 % Frais de dossier : 15 €			
	01/04 > 25/06 2018	26/06 > 09/07 2018	10/07 > 28/08 2018	29/08 > 30/09 2018
Ce tarif comprend 2 personne(s)	21	24	30	21
Options				
A la nuitée				
Personne supplémentaire	6	7	8.5	6
Enfant de 2 à 12 ans	3.5	3.5	5	3.5
Enfant - 2 ans	0	0	0	0
Animal vacciné	3.5	3.5	3.5	3.5
Electricité	4	4	6	4



TARIFICATION A LA NUITÉE	Personnes Incluses : 2 Personnes Max : 7 Acompte Variable : 30 % Frais de dossier : 15 €			
	01/04 > 25/06 2018	26/06 > 09/07 2018	10/07 > 28/08 2018	29/08 > 30/09 2018
2018 / Jour / €				
Ce tarif comprend 2 personne(s)	31	34	42	31
Options				
A la nuitée				
Personne supplémentaire	6	7	8.5	6
Enfant de 2 à 12 ans	3.5	3.5	5	3.5
Enfant - 2 ans	0	0	0	0
Electricité	4	4	6	4
Animal vacciné	3.5	3.5	3.5	3.5

Tente**Tente Coco Sweet 16 m² - Pas de sanitaire****4 Pers.**

La tente Coco est un mobilhome aux formes rondes recouvert d'une toile. 1 nouveau concept à la fois fonctionnel, cosy, ludique et douillet.

TARIFICATION A LA NUITÉE	Personnes Incluses : 4
	Personnes Max : 4
	Acompte Variable : 30 %
	Frais de dossier : 30 €

Tente Coco Sweet de 16 m² avec 1 chambre comprenant un lit en 140 cm, 1 séjour avec 2 banquettes transformables en 2 lits simples, coin cuisine équipé et terrasse en bois avec auvent. Pas de point d'eau ni de sanitaire à l'intérieur.

2018 / Jour / €	31/03	28/04	31/05	30/06	14/07	26/08	01/09
	> 27/04 2018	> 30/05 2018	> 29/06 2018	> 13/07 2018	> 25/08 2018	> 31/08 2018	> 30/09 2018
Ce tarif comprend 4 personne(s)	35	45	55	65	85	65	35
Options							
A la nuitée							
Animal domestique	4	4	4	4	4	4	4
Lit bébé	4	4	4	4	4	4	4
Chaise haute	2	2	2	2	2	2	2
A la semaine							
Lit bébé / 1 semaine	25	25	25	25	25	25	25
Chaise haute / 1 semaine	10	10	10	10	10	10	10
Par séjour							
Location de Draps lit 1 personne	8	8	8	8	8	8	8
Location de Draps lit 2 personnes	12	12	12	12	12	12	12
Nettoyage final	50	50	50	50	50	50	50

Tente**Tente Safari SUNAIR LODGE 50m² - 2 chambres****5 Pers.**

Tente safari 50m² avec terrasse couverte. 1 chambre avec 1 lit en 160 x 200cm, 1 chambre avec 3 lits 1 personne avec 2 lits superposés en 70x200 et un lit en 80x200cm. Cuisine 4 feux gaz, réfrigérateur/congélateur, micro-ondes. salle d'eau avec douche et lavabo, WC. 3 chaise lounge avec table et table pique-nique sur la terrasse.

TARIFICATION A LA NUITÉE	Personnes Incluses : 5 Personnes Max : 5 Acompte Variable : 30 % Frais de dossier : 30 €						
	31/03 > 27/04 2018	28/04 > 30/05 2018	31/05 > 29/06 2018	30/06 > 13/07 2018	14/07 > 25/08 2018	26/08 > 31/08 2018	01/09 > 30/09 2018
2018 / Jour / €							
Ce tarif comprend 5 personne(s)	50	60	75	85	105	85	50
Options							
A la nuitée							
Animal domestique	4	4	4	4	4	4	4
Lit bébé	4	4	4	4	4	4	4
Chaise haute	2	2	2	2	2	2	2
A la semaine							
Lit bébé / 1 semaine	25	25	25	25	25	25	25
Chaise haute / 1 semaine	10	10	10	10	10	10	10
Par séjour							
Location de Draps lit 1 personne	8	8	8	8	8	8	8
Location de Draps lit 2 personnes	12	12	12	12	12	12	12
Nettoyage final	50	50	50	50	50	50	50

Roulotte

Roulotte 17m² - 1 chambre

4 Pers.



17 m 2 - 1 cuisine équipée, 1 chambre avec 1 lit en 140 x 200 cm, 1 cabine avec 2 lits simples en 90 x 190 cm avec 1 salle de bain avec WC. Salon de jardin, 2 bains de soleil, parasol.

TARIFICATION A LA NUITÉE	Personnes Incluses : 4						
	Personnes Max : 4						
	Acompte Variable : 30 %						
	Frais de dossier : 30 €						
2018 / Jour / €	31/03 > 27/04 2018	28/04 > 30/05 2018	31/05 > 29/06 2018	30/06 > 13/07 2018	14/07 > 25/08 2018	26/08 > 31/08 2018	01/09 > 30/09 2018
Ce tarif comprend 4 personne(s)	45	55	68	78	95	78	45
Options							
A la nuitée							
Animal domestique	4	4	4	4	4	4	4
Lit bébé	4	4	4	4	4	4	4
Chaise haute	2	2	2	2	2	2	2
A la semaine							
Lit bébé / 1 semaine	25	25	25	25	25	25	25
Chaise haute / 1 semaine	10	10	10	10	10	10	10
Par séjour							
Location de Draps lit 1 personne	8	8	8	8	8	8	8
Location de Draps lit 2 personnes	12	12	12	12	12	12	12
Nettoyage final	50	50	50	50	50	50	50

Chalet

Chalet 3 SEASON ELITE 36m² - 2 chambres

6 Pers.



36 m² avec terrasse couverte. 1 chambre avec 1 lit en 140 x 200 cm, 1 chambre avec 2 lits jumeaux en 80 x 190 cm + 1 lit 1 place superposé, 1 convertible 2 places dans le séjour. Cuisine américaine 4 feux gaz, réfrigérateur/ congélateur, micro-ondes ; salle d'eau avec douche, lavabo. WC séparé. Salon de jardin, 2 bains de soleil.

TARIFICATION A LA NUITÉE	Personnes Incluses : 6 Personnes Max : 6 Acompte Variable : 30 % Frais de dossier : 30 €						
	31/03 > 27/04 2018	28/04 > 30/05 2018	31/05 > 29/06 2018	30/06 > 13/07 2018	14/07 > 25/08 2018	26/08 > 31/08 2018	01/09 > 30/09 2018
2018 / Jour / €							
Ce tarif comprend 6 personne(s)	60	70	80	100	125	100	60
Options							
A la nuitée							
Animal domestique	4	4	4	4	4	4	4
Lit bébé	4	4	4	4	4	4	4
Chaise haute	2	2	2	2	2	2	2
A la semaine							
Lit bébé / 1 semaine	25	25	25	25	25	25	25
Chaise haute / 1 semaine	10	10	10	10	10	10	10
Par séjour							
Location de Draps lit 1 personne	8	8	8	8	8	8	8
Location de Draps lit 2 personnes	12	12	12	12	12	12	12
Nettoyage final	50	50	50	50	50	50	50



les chalets de la Vingeanne

Tarifs saison 2018

Ouvert du 14 avril au 24 septembre 2018

LOCATION CHALET (1 à 6 personnes)	
Dates	Prix/nuit
14/04-08/06 01/09-24/09	60.00 €
09/06-06/07 25/08-31/08	80.00 €
07/07-24/08	115.00 €
Caution	150 € demandés à l'arrivée et restitués au départ
Assurance annulation 11 € (voir conditions générales de ventes)	
Frais de dossier à partir de 5 € *	

SUPPLEMENT	
Chaise bébé	2€/nuit 10 €/semaine
Lit bébé	4€/ nuit 25 €/semaine
Animaux autorisé en chalet	4 €/animal/nuit
Ménage final	50 €
Jeton de machine à laver	4 €/lessive
Jeton de sèche linge	4 €/machine
Location drap lit simple	8 € / lit simple
Location lit double	12 € / lit double
Télévision	5€/ nuit 35€/semaine

* Frais de dossier : 2 nuits : 5 €, 3 à 6 nuits : 10 €, plus de 7 nuits : 30 €